QUESTIONNAIRE DE LA MUTUALITE FRANÇAISE

REPONSES DE FRANÇOIS HOLLANDE, CANDIDAT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

« Quels engagements comptez-vous prendre pour assurer le retour à l'équilibre des comptes et mettre fin au report de nos dépenses sur les générations futures ? »

Le recours systématique à l'endettement n'est pas acceptable. Le financement de la sécurité sociale mérite une réforme garantissant le retour à l'équilibre d'ici la fin du quinquennat. Pour ce faire, dès l'été prochain, je reviendrai sur certaines niches sociales et instaurerai une contribution sur les revenus du capital et de placement équivalente à celle portant sur les revenus du travail. Au-delà, j'engagerai le rapprochement de l'impôt sur le revenu et de la CSG devant aboutir à terme à la mise en place d'un prélèvement simplifié sur le revenu (PSR). Le financement de la sécurité sociale, dans ce cadre, sera sanctuarisé.

« Comment envisagez-vous de mettre un terme à la différence entre les prix réels et les bases de remboursement, phénomène qui se banalise et s'amplifie risquant ainsi de conduire l'ensemble des secteurs à la situation que nous connaissons pour l'optique, domaine dans lequel l'Assurance maladie ne rembourse plus que 4% de la dépense ? »

Le niveau inacceptable de certains dépassements d'honoraires nécessite une réforme ambitieuse. Mon action visera donc une remise à plat de l'ensemble des tarifs pratiqués en mettant un terme à l'option de coordination, mesure inefficace récemment imposée par l'actuel gouvernement en dépit de l'opposition de l'ensemble des acteurs concernés. Dans les semaines qui suivront mon éventuelle prise de fonction, j'engagerai une négociation avec l'ensemble des acteurs, pour aboutir à un plafonnement des dépassements d'honoraires par spécialité et par région. Je souhaite qu'un délai rapproché lui soit fixé et, en cas d'échec, des mesures législatives seront proposées avant la fin de l'année. Il s'agit de permettre à nos concitoyens de connaître le montant exact de leurs dépenses de santé et des remboursements associés et, à terme, de revenir à une réelle « opposabilité » des tarifs.

« Quelle réponse apporterez-vous aux personnes en situation de perte d'autonomie et à leur entourage ? »

La perte d'autonomie et donc la question de la prise en charge de la dépendance constituent une illustration supplémentaire des rendez-vous manqués de l'actuel gouvernement. Je compte pour ma part, le plus rapidement possible, favoriser l'adoption de mesures permettant la prise en charge de la perte d'autonomie par une contribution « solidaire ». Au-delà de la question du financement de la prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie, je souhaite également élargir l'accès à

l'APA à domicile pour les personnes les moins autonomes et permettre l'adaptation de 80 000 logements par an pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées —ce dernier aspect constituant un levier puissant pour éviter les hospitalisations inappropriées. Je mettrai également en place un plan d'aide et de formation en direction des aidants.

« Etes-vous prêt(e) à donner la possibilité aux mutuelles de contractualiser avec les professionnels de santé dans l'objectif de garantir aux Français des soins de qualité au meilleur prix ? »

Je n'ignore pas que les mutuelles ne disposent pas actuellement des mêmes droits que les autres organismes complémentaires en matière de conventionnement avec les professionnels de santé. Il me semble donc important de rétablir l'égalité entre les assurances et les mutuelles en leur permettant, par la voie contractuelle, de favoriser les conditions d'un meilleur accès de tous à des soins de qualité et au meilleur coût.

« Enfin quelles solutions envisagez-vous pour favoriser l'accès à une mutuelle et mettre ainsi en œuvre le droit à une garantie complémentaire solidaire pour chacun ? »

Le renchérissement des cotisations des mutuelles est en grande partie lié aux augmentations successives des taxes appliquées aux mutuelles. Ce renchérissement des cotisations pénalise naturellement les plus démunis. Par ailleurs, cette hausse s'est faite de manière telle que la distinction entre les contrats solidaires et responsables et les autres a quasiment disparu. Il convient de réintroduire une distinction entre les contrats aux effets vertueux et les autres. C'est pour cela que je souhaite que soit redéfini le contenu des contrats existants et que s'instaure une taxation fortement différenciée selon leur nature.